Envoyé en préfecture le 08/07/2024

Reçu en préfecture le 08/07/2024 \$200

Publié le

ID: 005-220500011-20240626-AU240626124-AU

# CONSEIL DEPARTEMENTAL REUNION DU 25 JUIN 2024

Présidence : M. Jean-Marie BERNARD

Secrétariat : Mme Valérie GARCIN-EYMEOUD



En présence de tous les membres en exercice, à l'exception de : Mme Françoise PINET ayant donné pouvoir à M. Gérard TENOUX M. Daniel GALLAND ayant donné pouvoir à Mme Maryvonne GRENIER Mme Valérie ROSSI ayant donné pouvoir à M. Joël BONNAFFOUX Mme Anne TRUPHEME ayant donné pouvoir à M. Gérard NICOLAS

#### MOTION PRÉSENTÉE PAR

## JEAN-MARIE BERNARD PRESIDENT DU DEPARTEMENT

relative à un nouveau pacte territorial pour la sauvegarde des territoires de montagne face au changement climatique

#### Exposé du contexte

Les Hautes-Alpes ont connu ces 20 et 21 juin 2024 - à nouveau — un épisode de très fortes précipitations, qui s'est conjugué cette fois à la fonte des neiges en altitude. Le résultat en est que des volumes extrêmement importants d'eau et de matériaux ont envahi les torrents de montagne, qui sont largement sortis de leurs lits et ont ravagé sur leur passage digues, passerelles, ponts, routes, parkings, etc.

Les effets de cette crue ont été une nouvelle fois dévastateurs et ce, alors que dans certaines vallées, les travaux de réparation des dégâts causés par les intempéries de fin octobre et début décembre 2023 ne sont pas terminés. Pire, certains aménagements réalisés au cours des six derniers mois ont été emportés par les nouvelles crues de ce mois de juin, réduisant à néant les efforts réalisés en vue de la saison d'été et les efforts financiers consentis au titre de la réparation.

Le Département a une politique forte de solidarité avec les Communes. Que ce soit pour voir aboutir les projets d'aménagement qu'elles portent, comme dans les moments difficiles, et c'est le cas aujourd'hui dans la Haute-Romanche, la vallée de la Clarée, le Briançonnais, le Pays des Écrins – et en particulier la Commune de Vallouise-Pelvoux, ou encore le Champsaur-Valgaudemar.

Le Département des Hautes-Alpes continuera et renforcera cette politique de solidarité avec ses vallées.

Envoyé en préfecture le 08/07/2024 Reçu en préfecture le 08/07/2024

Publié le

ID: 005-220500011-20240626-AU240626124-AU

### Le Département des Hautes-Alpes en appelle à une prise de conscience de l'État

- 1. pour qu'un nouveau pacte territorial soit trouvé pour la sauvegarde des territoires de montagne face au changement climatique, impliquant la mise en chantier d'une nouvelle loi Montagne;
- 2. pour la nécessaire adaptation de la loi sur l'Eau et la révision de fond en comble de la loi GEMAPI, dont l'assise fiscale, aujourd'hui intercommunale, est une aberration; l'État devra en outre prendre en compte la nécessaire solidarité aval-amont dans sa réflexion, ainsi que la révision de la position adoptée il y a plusieurs décennies, relative à l'entretien (ou au non-entretien, devrait-on dire) des cours d'eau et des torrents de montagne, afin de remettre du bon sens dans leur entretien et gestion, ainsi que dans nos vallées;
  - 3. plus largement, que le Législateur offre aux vallées alpines et à la montagne française les outils pour adapter leur territoire au changement climatique et protéger les populations, déterminées à vivre au pays et à avoir un avenir dans leurs massifs.

Signé électroniquement par : Jean-Marie BERNARD

Signé électroniquement par : Jean-Marie BERNARD

Signé électroniquement par : Jean-Marie BERNARD